

Monsieur McCann propose en amendement qu'un comité de 9 membres soit nommé pour s'enquérir du fonctionnement des lois actuelles concernant l'éducation dans le Bas et le Haut-Canada et de faire rapport au sujet du meilleur remède à apporter aux plaintes qui pourraient s'élever de la part des parents appartenant aux diverses dénominations religieuses.

Monsieur Dorion dit qu'il est étonné que le gouvernement n'ait pas encore soumis ses résolutions relatives à la tenure seigneuriale.

Le proc-gén. Cartier répond que le gouvernement avait exprimé en chambre à diverses reprises son intention à ce sujet.

Monsieur Galt propose la seconde lecture de son bill tendant à imposer un droit sur les navires construits à l'étranger.

LA CORPORATION.

1er avril 1859.

Il est présenté une lettre du receveur général au sujet du paiement de l'intérêt des débetures municipales avancées en faveur du chemin de fer du nord.

Il est aussi présenté une lettre du maire annonçant qu'il a été permis à la corporation de Québec d'émettre des débetures au montant de \$300,000 nécessaires pour payer les dettes de la cité, et annonçant en même temps que le parlement a refusé à la corporation de doubler la taxe payée pour l'eau par les propriétaires de magasins en gros.

Il a été passé une résolution pour mettre devant le conseil un état des revenus et des dépenses de la ville. Il a été aussi décidé qu'aucun comité n'aura le droit de faire faire aucune ouvrage avant d'avoir préalablement obtenu ce consentement du Conseil à ce sujet.

NOUVELLES D'EUROPE.

ANGLETERRE—Les nouvelles du parlement anglais sont sans importance. Le jury dans l'affaire des cinq Irlandais accusés du crime de haute trahison, n'ayant pu en venir à une entente unanime, a été déchargé.

Le Times de Londres annonce que la compagnie du télégraphe sous-marin est prête à signer un contrat pour l'immersion du câble à ses risques et périls. Les exilés Napolitains continuent à gagner de la sympathie, et des souscriptions libérales ont été faites en leur faveur.

FRANCE—La mission de lord Cowley augmentait les appréhensions de la guerre. On disait que la compagnie du chemin de fer de Lyon avait reçu ordre de se tenir prête pour le transport de 75,000 hommes. L'empereur devait passer en revue la garde impériale le jour du 50e anniversaire de l'entrée à Paris de Napoléon Ier, lorsqu'il revint de l'île d'Elbe. On s'attendait qu'il

adresserait les troupes. Le *Moniteur* contient un décret relatif à la nomination de 16 généraux et 13 colonels.

AUTRICHE—On dit que les Autrichiens ont commencé à pratiquer des mines dans la but de faire sauter le pont Bellinzona jeté au-dessus du Ticino. Les journaux autrichiens ne parlent que gloire, et les préparatifs sont poursuivis avec une énergie presque incroyable. L'attitude des troupes autrichiennes et sardes est des plus menaçantes.

SARDAGNE—On dit qu'un traité secret offensif et défensif a été conclu entre Napoléon et le roi de Sardaigne, à la condition que la Savoie et Nice seraient cédées à la France.

La Sardaigne a appelé ses réserves et ordonné une nouvelle levée de troupes. On dit même qu'elle a demandé à la France 75,000 hommes.

On s'attend à un soulèvement dans l'Italie centrale.

ESPAGNE—On dit que l'Espagne a obtenu pleine satisfaction du Mexique.

PORTUGAL—Le ministère portugais a résigné. Le duc Terceira est chargé de former un nouveau cabinet.

RUSSIE—La Russie a défendu l'exportation de chevaux pour les frontières européennes.

NOUVELLES DIVERSES.

Hier, monsieur le juge Chabot a décidé, dans la cour supérieure, que monsieur John Fitzpatrick n'avait jamais été élu préfet du comté de Québec. En conséquence, monsieur Fitzpatrick a été condamné à payer une amende de £25 et aux dépens.

(Journal de Québec.)

Jeudi dernier, vers 10^h heures du soir, un incendie se déclara dans la maison de monsieur Dupras, charpentier, située sur le côté sud de la rue Richardson. Le feu, activé par un fort vent du nord-ouest, prit bientôt des développements considérables et on ne put s'en rendre maître avant qu'il eut consumé trois autres maisons appartenant à messieurs Marcel Grégoire, Jean Gagné et Célestin Létourneau. On évalue à \$1,600, la perte causée par cet incendie et on ne mentionne que monsieur Marcel Grégoire dont la maison est assurée pour £50. (Idem)

Selon un correspondant de Toronto, monsieur Bellingham, député siégeant du comté d'Argenteuil, aurait vu retrancher des livres de poll un nombre de votes suffisant pour donner la majorité à son adversaire, monsieur Abbott. On ne dit pas si le comité voudra accorder à monsieur Bellingham le droit d'examiner à son tour les votes de monsieur Abbott. (Idem)

Lundi vers onze heures du soir le feu a consumé cette vieille bâtisse située sur la rue Saint-Valier et connue sous le nom de "La tannerie de Froiman." On dit que cet incendie est l'œuvre d'un incendiaire.

—Le gouverneur actuel du Canada doit être rappelé et remplacé par Sir Edward Lytton Bulwer.

—On dit que la session sera terminée à Paques. Pourquoi pas à la Trinité?

—Les citoyens d'Outrouais se proposent d'obtenir du parlement la permission de remplacer le nom de leur ville par celui de Victoria.

La Gazette de Sorel annonce qu'il a été contrefait de nouvelles pièces de 20 centimes.

Hier entre midi et une heure le feu a consumé la forge et chaufferie du chantier de M. Oliver.

Les messieurs Rosa ont encore été les premiers prêts pour éteindre l'incendie.

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

J'ai lu avec beaucoup de surprise dans les "Nouvelles Diverses" du *Courrier du Canada* de vendredi dernier, que l'incendie qui a eu lieu à Saint-Roch jeudi, a été maîtrisé, grâce à l'énergie bien reconnue des hommes de police. Je me permets ettrai de dire à monsieur le rédacteur du *Courrier*, que son avancé est mal fondé et qu'il a puisé ses renseignements à une mauvaise source. Voilà le fait: ce sont messieurs Rosa frères qui, par leur zèle et leur activité bien reconnus (c'est le mot, cette fois) sont arrivés les premiers avec leur pompe et qui furent aidés des anciens pompiers No 6 et de monsieur le capitaine Letarte et de plusieurs autres citoyens. Tous ces messieurs ont fait preuve de courage et de dévouement. Les intrépides sapeurs sont aussi arrivés au foyer de l'incendie avant les hommes de police. Pourquoi laisser de côté tous ces braves travailleurs, et ne mentionner que ceux qui ne se sont montrés que pour éteindre le feu que lorsque la troisième maison brûlait? Vous avouerez que ce n'est pas rendre justice au vrai mérite, et que l'encens jeté au nez de ceux qui ne le méritent pas, est en pure perte. Justice et mérite avant tout!

UN CITOYEN DE SAINT-ROCH.

ANNONCES NOUVELLES

APPRENTI DEMANDÉ.

ON a besoin immédiatement d'un apprenti charron. S'adresser à ce bureau. Québec, 5 avril 1859.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec une maison en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aussi une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINOUY.

8 novembre, 1858.

L. M. DAVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.